

**PROCES VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE GRES 31  
Du 19 JUILLET 2022**

Date de la convocation : 12 juillet 2022

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents : 09

Procurations : 01

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal de la commune de Le Grès se sont réunis à l'Hôtel de Ville sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Robert BARBREAU, Maire.

**Étaient présents :** M. Robert BARBREAU, maire

M. Michel ESCAFFRE, Mme Viviane BERNES, Mme Marie-José CAREL, M. Pascal BOURET, M. Sébastien HENRY, Mme Isabelle PERARD-SELLIER, M. Vincent TESNIERES et Mme Anne-Claire de REGNAULD de la SOUDIERE formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés :** Caroles BAGÜES donne pouvoir à Robert BARBREAU

**Absents / Excusés :** Mme Carole BAGÜES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Monsieur Michel ESCAFFRE est désigné pour remplir cette fonction**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Nomination d'un secrétaire de séance

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2022

**DOMAINE PUBLIC**

01- Signature pour convention avec la Société VIROMA (occupation du domaine public En SABATHE-parcelle A 41) -252022 Annule et remplace la délibération 222022 prise en date du 31 mai 2022

**VOIRIE**

02- Approbation du classement de la voirie communale-262022

**COMMANDE PUBLIQUE**

03- Portage des repas- signature de l'avenant avec la société ANSAMBLE-272022

**FINANCES PUBLIQUES**

04- Travaux Salle des fêtes : bardage réserve

**FIN DE SEANCE**

Questions diverses

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2022

Le compte rendu est lu et paraphé par les conseillers.  
Le compte rendu du 31 mai n'appelle aucune observation.  
Le compte rendu de la séance du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

### DOMAINE PUBLIC

#### 01--SIGNATURE POUR CONVENTION AVEC LA SOCIETE VIROMA (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN SABATHE-PARCELLE A 41)-252022

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 222022 PRISE EN DATE DU 31 MAI 2022

Monsieur le maire donne lecture de la convention liant la commune avec la société Viroma qui a installé un restaibus sur l'aire des Gachonnes depuis le 01/07/2015.

Le Conseil Municipal avait décidé dans sa séance du 31 mai 2022, de reconduire cette convention pour une année à compter du 01 juillet 2022.

La société VIROMA, par courrier en date du 19/07/2022, nous fait part de ses projets en matière d'aménagement sur le terrain mis à sa disposition, et souhaite que le Conseil Municipal donne son autorisation pour une durée plus longue.

Il s'agira de travaux de protection incendie et assainissement.

Compte tenu des investissements projetés, M. le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de la prochaine convention.

Après en avoir délibéré et après sortie de Mme Viviane BERNES, le conseil municipal

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider la convention établie pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel de 3000 euros

### VOIRIE

#### 02-APPROBATION DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE-262022

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau de la voirie communale, compte tenu des nombreux changements :

- Dénomination des voies
- Changement du type de revêtement des voies
- Changement de chemins ruraux en voies communales.

Monsieur le Maire propose le classement suivant le tableau ci-dessous :

Numero de Voie	Nom Proposé	Longueur Totale (ML)
CR01	Chemin Rural des Pins	124
CR02	Chemin Rural des Oliviers	635
CR03	Chemin Rural des Crêtes	182
CR04	Chemin Rural du Pont	217
CR05	Chemin Rural de Tambril	100
CR06	Chemin Rural de La Barraouo	580
CR07	Chemin Rural D'Hissanoun	434

CR08	Chemin Rural de Castel Viel	334
CR09	Chemin Rural de la Gaye	865
CR10	Chemin Rural du Moulin de la Nation	786
CR11	Chemin Rural de las Communos	183
CR12	Chemin Rural du Pelat	178
CR13	Chemin Rural de Toulipo	234
CR14	Chemin Rural du lac de Garac	801
<b>Total Longueur CR</b>		<b>5 653</b>

Numero de Voie	Nom Proposé	Longueur Totale (ML)
VC01	Chemin de l'église	431
VC02	impasse de las Communos	310
VC03	Chemin de Lassenat	129
VC04	Rue des terrasses de Tambril	540
VC05	Impasse des terrasses de Tambril	94
VC06	Chemin du Carrelot	313
VC07	Rue Cote du Lavoir	495
VC08	Chemin de Beauregard	761
VC09	Chemin des Léouges	856
VC10	Chemin de la Graouette	625
VC11	Chemin des Gachonnes	627
VC12	Chemin Vieux	695
VC13	Place de l'église	116
VC14	Rue de la Mairie	221
VC15	Rue D'Enguinot	690
VC16	Chemin du Rey	365
<b>Total Longueur VC</b>		<b>6 955</b>

<b>Totaux</b>		<b>12 608</b>
---------------	--	---------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ledit tableau des voies qui sera soumis à l'approbation des services Voirie de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 03-PORTAGE DES REPAS- SIGNATURE DE L'AVENANT AVEC LA SOCIETE ANSAMBLE-272022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président du SIVS en date du 6 juin, a reçu, avec une représentante du SIVOM de la Save (membre du groupement de commandes), la société Ansamble, afin d'évoquer avec elle la prolongation du marché de portage de repas pour une durée de 1 an comme le prévoit le marché initial.

Monsieur le Président précise que la société Ansamble lui a fait part du contexte géopolitique et économique qui contraint leurs approvisionnements en denrées et qui subit une inflation galopante. A ce jour, avec les éléments présentés, il apparaît une hausse des prix des denrées de +12,5% et des coûts de production de +5,5%.

Dans leur explication, la société Ansamble nous a fait part :

- D'une baisse de production du bœuf entraînant une augmentation tarifaire,
- D'une baisse de la production de volaille,
- D'une baisse d'approvisionnement des céréales et oléagineux.
- D'une hausse des prix des denrées
- D'une hausse du prix du carburant

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'après discussions et négociations, la société Ansamble, pour éviter une hausse brutale des prix de leurs prestations, pourrait, pour une période donnée, sursoir à une augmentation tarifaire à la condition de revoir et d'assouplir le nombre et le type d'ingrédients qu'elle proposerait dans le portage des repas à domicile.

Dans ce cadre, un aménagement de leur prestation doit être acté par un avenant qui précisera :

- La diminution de quelques produits en AOP et AOC tout en maintenant la qualité dans la préparation et de la prestation engagée,
- Une suppression des 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de signer un avenant de prestation avec la société Ansamble, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cet avenant.

## FINANCES PUBLIQUES

### 04-TRAVAUX SALLE DES FETES : BARDAGE RESERVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bardage de la réserve de la salle des fêtes est à refaire entièrement.

Le devis de la Sté SSM s'élève à 1224.00€

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la réfection du bardage du local de stockage par la société SSM.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Pour l'entretien des radars pédagogiques, deux entreprises ont soumissionné :
  - Elancité : 199€ HT par radar/an avec réparation à distance, et rapatriement éventuel dans leurs usines à la charge de la mairie.
  - IMS : 450€ HT annuels pour les deux radars, maintenance sur site, rapatriement du matériel à la charge de l'entreprise.

Le Conseil Municipal après discussion et étude des propositions, décide à l'unanimité :

De signer le contrat de maintenance avec l'entreprise IMS  
Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer ce contrat

2. La compétence laïcité revient au Centre de Gestion de la Haute Garonne
3. Bilan de la soirée du 13/07/2022, le coût pour la commune est de 1300 euros. Cette manifestation a reçu un très bon accueil de la population et une grande satisfaction des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le dix-neuf juillet deux mille vingt-deux à vingt-deux heures trente

M. Robert Barbreau, Maire et Président de séance :



M. Michel Escaffre, secrétaire de séance :

